



Commission
des affaires
municipales
de l'Ontario

Rapport annuel

1998 - 2000

Ministry of
Municipal Affairs
Housing

Office of the Minister

777 Bay Street
Toronto, ON M5G 2E5
Tel (416) 585-7000

Ministère
Affaires municipales
et du Logement

Bureau du ministre

777 rue Bay
Toronto, ON M5G 2E5
Tel (416) 585-7000



L'honorable Hilary M. Weston
Lieutenant-gouverneure
Province de l'Ontario

Votre Honneur,

Pour votre information et celle de l'Assemblée législative, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario pour les exercices 1998_1999 et 1999_2000.

Recevez, Votre Honneur, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chris Hodgson".

Chris Hodgson

Ontario
Municipal
Board

Office of the Chair

655 Bay St Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5
Tel (416) 326-6800
Fax (416) 326-5370

Commission des
affaires municipales
de l'Ontario

Bureau du Président

655 rue Bay Bureau 1500
Toronto, ON M5G 1E5
Tel (416) 326-6800
Fax (416) 326-5370



L'honorable Chris Hodgson
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation par l'Assemblée législative, le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario pour les exercices 1998_1999 et 1999_2000.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueux sentiments.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Douglas S. Colbourne'.

Douglas S. Colbourne
Président de la CAMO
de 1998 à 2000

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Helen Hayward'.

Helen Hayward
Directrice générale de la CAMO
de 1998 à 2000

Message du président

Comme la seule constante pour la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est une succession de changements majeurs, je suis très heureux de pouvoir affirmer que la Commission a continué d'apporter un excellent service à sa clientèle en 1998_1999 et en 1999_2000.

Durant ces deux derniers exercices, le gouvernement et la Commission se sont surtout attachés à poursuivre le projet de réforme du réseau d'organismes. La fusion envisagée entre la CAMO et la Commission de révision de l'évaluation foncière s'est concrétisée avec l'instauration d'un seul poste à la présidence, de trois postes à la vice-présidence et de huit postes de membres communs aux deux commissions. Celles-ci ont par ailleurs vu leur administration dirigée par une seule et même directrice générale, en plus d'avoir commencé à utiliser les mêmes services d'avocat.

Suite à diverses mesures visant ladite réforme, les membres et le personnel de la Commission ont continué de parfaire la gestion des dossiers. Le nouveau système mis en place à cet égard permet à la Commission de tenir les engagements pris dans son plan d'activités et d'obtenir des mesures de la performance tout à fait satisfaisantes. Le temps qui s'écoule entre le dépôt d'une plainte et son audition n'est plus que de deux à quatre mois, par rapport aux six à neuf mois qu'il fallait compter il y a tout juste quelques années.

La Commission a été en mesure d'éviter la tenue de bon nombre d'audiences grâce au recours préalable à différentes méthodes de règlement des différends telles que la médiation, les réunions et les motions téléphoniques. Lorsqu'une audience s'est malgré tout avérée inévitable, ces tentatives de règlement ont néanmoins eu l'avantage d'en réduire la durée par l'élimination de certains points en litige. Ce processus nettement amélioré s'est traduit par des économies de temps et d'argent pour toutes les parties concernées.

La Commission a aussi accordé une importance accrue à la formation de ses membres, et en particulier de toutes ses nouvelles recrues, afin d'améliorer la qualité et la rapidité de ses décisions. Toujours dans cet esprit, les membres de sa haute direction ont apporté leur appui à ses membres chargés d'arbitrer des différends par le biais d'activités de gestion du rendement. Enfin, la Commission a régulièrement sondé sa clientèle et d'autres personnes et groupes intéressés à propos de ses services, ce qui lui a permis de glaner des suggestions d'améliorations fort utiles.

Je suis redevable à tous les membres de la Commission et de son personnel pour leur dévouement et leur compétence dans l'exécution de leurs fonctions. Les intervenantes et intervenants dans les processus de la Commission se sont dits satisfaits des progrès

accomplis tant sur le plan de l'accélération de la gestion des dossiers que de la qualité des décisions.

Ce fut un plaisir d'assurer la présidence de la Commission, surtout à la lumière des excellents résultats dont il m'est donné de pouvoir rendre compte.



Douglas S. Colbourne

RAPPORT ANNUEL

Fonction de la Commission

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est un tribunal juridictionnel ayant pour rôle de trancher une vaste gamme d'appels touchant les affaires municipales, et en particulier l'aménagement du territoire. Elle rend ses décisions librement, en se basant sur la preuve qui lui est présentée. Elle est amenée à se prononcer sur des plans officiels, des règlements de zonage, des plans de lotissement, des demandes d'autorisation de cession de terrain ou de morcellement et des dérogations mineures aux règlements municipaux, des indemnités foncières, des redevances d'exploitation, des limites des quartiers ou encore des demandes de licences ou de permis d'exploitation d'agrégats ou d'autres ressources minérales, pour ne citer que quelques exemples.

Historique et compétence

La CAMO est peut-être bien le plus ancien tribunal d'arbitrage et de réglementation de la province. Sa création en 1897 a coïncidé avec celle d'un bureau spécial chargé de vérifier les comptes des municipalités, baptisé Office of the Provincial Municipal Auditor. En 1906 lui a succédé une commission du nom de Ontario Railway and Municipal Board, qui a eu pour responsabilité additionnelle de superviser le développement de ce nouveau moyen de transport au sein des municipalités et entre celles-ci qu'était alors le chemin de fer. En 1932, cette commission fut rebaptisée Ontario Municipal Board, connue aujourd'hui en français sous le nom Commission des affaires municipales de l'Ontario. La Commission actuelle continue non seulement à détenir la plupart des pouvoirs qui lui avaient été conférés à l'époque, mais a vu nombre d'entre eux vastement accrus par des lois successives.

De nos jours, les pouvoirs de la Commission sont définis dans plus de 180 textes de loi. Le gros de son travail découle toutefois de l'application de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, tandis que des modifications apportées à la *Loi sur l'évaluation foncière* en 1997 ont éliminé les appels touchant des évaluations foncières qu'elle entendait jusqu'alors.

Suite à l'accord par le Conseil des ministres de fusionner la CAMO, la Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission de négociation, d'importantes mesures ont été prises en 1998_1999 et en 1999_2000 en vue d'unifier l'administration de ces trois organismes.

Membres de la Commission

À la fin de l'exercice 1999-2000, la Commission comptait 27 membres à temps plein et six membres à temps partiel nommés par décret. La nomination des membres est confirmée en Conseil des ministres pour une période de trois ans à l'issue d'une série d'entrevues. Les membres représentent des professions très variées, tant celle d'avocat, d'urbaniste, d'ingénieur, de comptable ou d'économiste que celle d'agriculteur, d'enseignant, de professeur, d'élu public ou d'administrateur municipal. La Commission a son bureau principal à Toronto par la force des choses, mais une bonne partie de ses membres habitent en dehors de la région de Toronto, à Clarington, Sudbury, Waterloo, Kingston, Ottawa ou encore dans les comtés de Grey et de Bruce. Des notes biographiques relatives aux membres de la Commission, dont deux sont bilingues, figurent à la fin du présent rapport.

Au cours des deux exercices sur lesquels porte le présent rapport, la Commission a perdu trois de ses membres, mais elle a gagné cinq nouveaux membres à temps plein et six à temps partiel.

Membres à temps plein nommés durant la période de 1998 à 2000 :

Robert Beccarea
Greg Daly
Robert Drury
Richard Makuch
Penny L. Wyger

Membres à temps partiel nommés durant la période de 1998 à 2000 :

Six membres qui avaient été nommés à la Commission à temps partiel fin 1997 pour mener à bien le traitement des cas liés à l'évaluation foncière ont achevé leur mandat en 1999. La Commission et sa clientèle ont grandement profité de leur travail. Il s'agissait des personnes suivantes :

Norval L. Cheeseman, Ernest F. Crossland, Robert B. Eisen, Donald W. Middleton, John A. Wheler et Peter G. Wilkes.

Membres qui ont quitté la Commission durant la période de 1998 à 2000 :

Angelo Delfino a été nommé membre à temps partiel de la Commission de révision de l'évaluation foncière après avoir siégé à la Commission pendant plus de dix ans.

Claudette Millar a été membre de la Commission pendant neuf ans.

Dennis Perlin a été nommé directeur général de la ville de Newmarket, après avoir siégé à la Commission pendant près de deux ans et demi.

Orientation des nouveaux membres

Ces deux dernières années, la Commission a continué d'offrir à ses nouveaux membres son programme de formation habituel, y compris un mentorat par ses membres chevronnés. Ce programme inclut une séance d'orientation et une introduction aux lois dont la Commission tire sa compétence, en plus de porter sur une série d'activités telles que la tenue des audiences, les motions, la présentation de la preuve en bonne et due forme ou encore la rédaction des décisions. Les nouveaux membres ont accompagné leurs mentors à des audiences de complexité et de nature variées.

Bon nombre des nouvelles recrues ont par ailleurs suivi le cours de formation à l'arbitrage de la Société ontarienne des arbitres et régisseurs, en plus d'avoir participé aux ateliers offerts lors du congrès annuel du Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC).

Éducation permanente

Le comité de l'éducation permanente a pour sa part continué d'organiser des ateliers mensuels sur des sujets divers, notamment les modifications législatives, la jurisprudence récente et tout ce qui touche au déroulement des audiences et aux autres procédures de la Commission.

La Commission appuie activement la Société ontarienne des arbitres et régisseurs, tant pour ce qui est de ses programmes de formation que de son congrès annuel (Conference of Ontario Boards and Agencies ou COBA). Plusieurs des membres et du personnel juridique de la Commission siègent par ailleurs au Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC), qui organise chaque année une conférence éducative de trois jours. Quantité de membres de la Commission et de son personnel se sont succédé aux comités de direction de ces organisations.

Nouvelles lois touchant la Commission

La *Loi sur l'évaluation foncière* comme la *Loi sur les municipalités*, à l'origine d'une grande partie des dossiers dont traite la Commission, ont subi d'importantes modifications durant la période sur laquelle porte le présent rapport. Depuis le 1^{er} janvier 1998, les décisions de la Commission de révision de l'évaluation foncière sont considérées comme finales et ne sont plus susceptibles d'un appel à la Commission. La Commission s'est dotée d'un plan pour statuer le plus rapidement possible sur les derniers appels touchant des questions d'évaluation foncière dont elle avait été saisie avant 1998, afin que ses activités reflètent le changement majeur apporté au système d'évaluation et que la transition puisse se faire plus facilement vers la nouvelle commission unifiée. En mars 2000, il ne restait que 637

de ces appels en suspens, dont 511 (parmi lesquels 451 ayant le même objet) attendaient une décision de la Cour divisionnaire.

Les spécialistes de l'aménagement et les membres des services juridiques de la Commission ont donc continué à traiter des requêtes présentées aux termes des trois versions successives de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, tout en révisant au fur et à mesure les pratiques et les procédures applicables.

Les appels interjetés aux termes de la nouvelle *Loi sur les redevances d'aménagement* se sont multipliés. La nouvelle *Loi sur les ressources en agrégats* a elle aussi modifié le rôle de la Commission : en effet, il lui appartient dorénavant de statuer sur les demandes de licence ou de permis présentées aux termes de cette loi, alors qu'auparavant, son intervention se limitait à présenter un rapport au ministre à leur égard.

Consultation des intervenants

La Commission a eu de fréquentes rencontres avec des représentantes et représentants des principaux

groupes intéressés par ses services, tels que l'Association du Barreau canadien (section du droit municipal), le Urban Development Institute/Ontario, l'Association des municipalités de l'Ontario, les présidentes et présidents régionaux de la Area and Regional Solicitors Association, la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario, l'Institut de planificateurs professionnels de l'Ontario, les responsables de la planification des municipalités régionales et des comtés ou encore la Ontario Home Builders Association, afin de les tenir au courant de ses activités et de recueillir leurs suggestions quant à la façon d'améliorer ses procédures à la lumière des meilleures pratiques dans le domaine. Elle a mis sur pied un comité des relations avec les intervenants, dirigé par son vice-président, Monsieur Robert Owen, qui s'est mis en rapport avec des associations de contribuables et bon nombre d'autres groupes en vue de leur proposer des membres de la Commission comme conférencières ou conférenciers susceptibles de leur faire des exposés sur le rôle et les pratiques de la Commission.

En 1999, les intervenants se sont dans l'ensemble dits satisfaits des efforts déployés par la Commission pour entendre dans les plus brefs délais les affaires dont elle est saisie et pour accélérer la gestion de ses dossiers en général. Selon eux, les deux éléments du travail de la Commission sujets à amélioration seraient, d'une part, le règlement des appels en l'absence de tout refus ou autre décision de la municipalité concernée et, d'autre part, la rapidité et la clarté de ses propres décisions.

Gestion des dossiers

La Commission s'est heurtée à une difficulté que rencontrent de nos jours la plupart des tribunaux axés sur le service à la clientèle, à savoir qu'elle a dû redoubler d'efficacité et d'efficience avec des moyens plus limités que jamais. Compte tenu de leur impact majeur sur l'expansion économique de la province, ses décisions se doivent à la fois

d'être judicieuse et d'intervenir en temps opportun. Ceci étant dit, la Commission doit aussi tenir compte de toute une série de facteurs d'intérêt public plus complexes les uns que les autres, et en particulier de la protection de l'environnement. Elle a multiplié ses recours à des tentatives de règlement antérieures à une audience, afin de trouver des solutions aussi rapides et équitables que possible aux différends dont elle est saisie. Ses membres ont continué d'utiliser la médiation de préférence à l'arbitrage aussi souvent que les circonstances s'y prêtaient. D'ordinaire, les membres responsables de l'audition d'affaires majeures ont par exemple tenu une ou plusieurs conférences préparatoires à l'audience, afin de mieux cerner les questions en litige.

Le principal mécanisme permettant de déterminer la meilleure procédure applicable à une affaire donnée reste le processus de gestion des dossiers. La Commission a continué de peaufiner ce processus en améliorant tant le cheminement des dossiers que leur traitement automatisé, tout en limitant le nombre et la durée de ses audiences. Grâce aux efforts concertés de ses vice-présidentes et de son vice-président, de même que d'un personnel qualifié, la Commission a géré et suivi les affaires dont elle a été saisie depuis leur réception jusqu'à leur résolution avec l'objectif de réduire la durée des audiences, voire de les éliminer complètement. La règle veut que les analyses et les recommandations du personnel quant au traitement d'un dossier soient soumises aux vice-présidentes et vice-président, qui décident de la suite à y donner. Quantité d'appels ont ainsi pu être réglés avant même de fixer la date d'une audience. Pour les questions plus complexes, une équipe est constituée pour gérer le dossier, veiller au respect de la procédure et superviser le règlement du conflit.

Les vice-présidentes et le vice-président ont pour rôle de formuler des conseils à l'égard des politiques et des orientations touchant un volet particulier de la compétence de la Commission. Suite à la nomination parallèle du président et de deux titulaires de la vice-présidence à la Commission de révision de l'évaluation foncière, la vice-présidente restante, Madame Marilyn Eger, s'est vu confier la responsabilité de superviser la gestion des derniers appels touchant des questions d'évaluation foncière.

En plus de leurs responsabilités habituelles, y compris l'attribution des dossiers importants à des membres particuliers, les personnes à la vice-présidence fournissent aux membres de la Commission et à son personnel des orientations générales relevant de leur domaine de compétence. Il leur incombe aussi de veiller à certains aspects de l'administration de la Commission, tels que l'amélioration du mécanisme de gestion des dossiers, la formation du personnel et des nouveaux membres, l'éducation permanente et les services de soutien aux membres. La première vice-présidente, Madame Susan Fish, a assumé la présidence de deux comités, l'un chargé de superviser les dépenses des membres et l'autre d'assurer aux membres le soutien technique nécessaire à l'exécution de leurs fonctions. Le vice-président Monsieur Robert Owen a été le porte-parole de la Commission dans le cadre des principales initiatives de réforme du réseau d'organismes, tandis que la vice-présidente Diana Santo s'est occupée des programmes d'éducation permanente.

Afin que la composition du personnel reflète mieux les activités de base de la Commission, sa restructuration s'est poursuivie, et plusieurs personnes ont été réaffectées.

Le président, la direction et le personnel ont tiré parti du système informatique de gestion des dossiers (SIGD) pour clore la plupart des dossiers en l'espace d'environ trois à six mois, soit un tiers de temps de moins que quelques années plus tôt. La Commission a été en mesure d'accélérer le traitement des dossiers bien que son personnel ait lui aussi été réduit du tiers et qu'elle ait par moments eu moins de membres que par le passé. Elle a réussi cet exploit de performance alors même qu'elle devait consacrer des ressources additionnelles à l'élimination des appels touchant des décisions d'évaluation foncière.

Réforme des organismes et mesures de la performance

Par son travail et les résultats qu'il a produits, tels qu'attestés par des mesures de la performance, la Commission a témoigné au Secrétariat du Conseil de gestion son plein appui des activités de réforme des organismes. Ses membres et son personnel ont siégé à plus d'un comité ayant examiné des questions de nomination et de rémunération touchant la Commission, de même que ses règles internes et ses stratégies de gestion des dossiers. La Commission a préparé un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et du Logement basé sur un modèle fourni par le Secrétariat du Conseil de gestion. Elle s'est fixé des objectifs en matière de performance, afin de pouvoir mesurer et rehausser son efficacité, en plus d'élargir d'autres pratiques visant le même but, notamment la révision de ses règles, le recours aux audiences ou motions téléphoniques et à la médiation, une utilisation plus poussée de la technologie de l'information et enfin une meilleure gestion des dossiers et plus exactement des appels d'évaluations foncières.

1. Révision des règles

En 1999, la Commission a procédé à une révision de ses règles et directives de pratique (en vertu de la *Loi sur l'exercice des compétences légales* et de la loi portant constitution de la Commission) en s'appuyant sur le compendium de règles types publié par le Secrétariat du Conseil de gestion. Les auteurs de ce compendium ont respecté le principe directeur établi par le gouvernement, voulant que chaque organisme rassemble ses règles, directives de pratique et lignes directrices dans un seul document, afin de les rendre plus accessibles aux personnes et groupes intéressés.

Le comité chargé de cette révision sous la présidence du membre Monsieur Ted Yao a mené une vaste consultation des principaux intervenants dans les procédures de la Commission en vue de produire un ensemble de règles (*Règles de pratique et procédure*) à la fois faciles d'application et détaillées. Les nouvelles règles devraient rendre les procédures de la Commission plus efficaces. Elles portent entre autres sur les conférences préparatoires à l'audience, les motions, les ajournements, la médiation, la

liquidation des dépens, la signification par télécopieur, la préparation de la preuve présentée à l'audience, l'indemnisation foncière, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* et le réexamen des décisions de la Commission, de même que sur certains aspects de la *Charte des droits environnementaux*, en plus d'inclure des règles spéciales en matière d'évaluation. La Commission compte mettre la dernière main à ses nouvelles règles en 2000_2001.

2. Audiences et motions par conférence téléphonique

Les audiences et motions par conférence téléphonique restent d'excellents moyens d'éviter aux membres et aux parties des déplacements inutiles. La Commission a recours aux conférences téléphoniques non seulement pour certaines conférences préparatoires à l'audience, mais aussi pour certaines audiences proprement dites. Les conférences téléphoniques nécessitent en général très peu de préavis. La vice_présidente ou le vice_président de service organise aussi des conférences téléphoniques avec les parties en vue d'entendre les motions de forme ou autres, sauf lorsqu'une preuve visuelle doit être présentée ou que les témoins sont nombreux. Le membre prend connaissance de la preuve par affidavit déposée au préalable, avant d'établir la communication avec les parties. Cette façon de faire s'est avérée très efficace lorsque les parties à l'audience sont peu nombreuses et les questions en litige relativement simples. Elle est évidemment exclue pour les affaires d'un intérêt public majeur impliquant la présentation d'une preuve volumineuse.

3. Médiation

Bien qu'elle soit facultative, la médiation est un précieux outil de gestion des dossiers dont la Commission se sert lorsqu'une affaire s'y prête. La médiation permet parfois de régler des questions assez importantes avant la tenue d'une audience et lorsqu'il y a néanmoins une audience, elle en a souvent réduit la durée et donc le coût en permettant de diminuer le nombre de questions en litige. Elle a aussi pour avantage qu'un appel subséquent peut en général être réglé par d'autres membres par téléphone ou au moyen d'une audience d'une heure à peine.

D'ordinaire, la médiation est organisée avant de fixer la date d'une audience, surtout lorsqu'elle est entreprise à la demande des parties. Un membre peut aussi amorcer ce processus à la date prévue pour la tenue de l'audience. Même une fois l'audience entamée, un membre peut tenter d'amener les parties à un règlement à l'amiable ou demander à un autre membre de tenter une médiation, s'il lui semble qu'une telle démarche pourrait porter fruit. Cette solution s'est avérée particulièrement efficace pour le règlement d'affaires portant sur des centres commerciaux ou des magasins_entrepôts, où l'élimination des plus gros points en litige a parfois conduit au règlement complet d'autres problèmes relatifs à l'aménagement.

Les personnes et groupes intéressés sont résolument en faveur de la médiation. En fait, les activités de médiation se multiplient, compte tenu du nombre croissant de parties et de municipalités qui en font la demande (à la place d'une audience) lors du dépôt d'un appel.

Les membres de la Commission ont continué à se perfectionner en matière de médiation raisonnée. Comme on l'a mentionné plus haut, la directive de pratique de la Commission relative à la médiation faisait l'objet d'une mise à jour suite à l'adoption des nouvelles *Règles de pratique et procédure*.

4. Technologie de l'information

Le nouveau Système informatique de gestion des dossiers (SIGD) de la Commission est devenu pleinement opérationnel entre 1998 et 2000. Il permet à la Commission de gérer ses dossiers de façon plus rapide et plus efficace et de s'acquitter de son mandat avec nettement moins de ressources.

Le SIGD assure un suivi des dossiers, analyse la charge de travail de la Commission et fixe des délais qui permettent de mesurer et de vérifier l'efficacité de la gestion des dossiers étape par étape. Grâce aux rapports sur l'avancement des dossiers et aux statistiques que le système permet de produire, le président et la direction sont en mesure d'atteindre leurs objectifs en matière de rendement et de remédier, vite et bien, aux problèmes qui peuvent se présenter. En outre, le SIGD nécessite généralement moins d'étapes de traitement des dossiers que le système manuel précédent.

Le SIGD a par ailleurs pour avantage de permettre aux membres de la Commission d'accéder aux dossiers de la Commission des quatre coins de la province, d'y effectuer des recherches en ligne, et de faire parvenir leurs décisions par voie électronique à Toronto, où elles sont mises en forme et imprimées, puis diffusées.

Le site web de la Commission, www.omb.gov.on.ca, permet à la clientèle de la Commission et au public en général d'accéder à une foule de renseignements, parmi lesquels le Guide de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, les règles de pratique et de procédure (en cours de révision), les lois habilitantes de la Commission, les coordonnées de la Commission et de ses membres, des réponses à des questions fréquentes, de l'information sur la façon de se procurer une copie d'une décision ou d'une ordonnance, des liens vers d'autres sites intéressants ou encore une formule pour envoyer des commentaires.

5. Gestion des dossiers : les appels relatifs à l'évaluation foncière

Pour reprendre une remarque antérieure, les dispositions de la *Loi sur l'évaluation foncière* qui prévoyait la possibilité d'en appeler à la Commission d'une décision relative à l'évaluation foncière ont été abrogées en 1997. Les questions que la Commission de révision de l'évaluation foncière a entendues avant le 1^{er} janvier 1998

restent toutefois susceptibles d'appel devant la CAMO.

À la fin de l'année, il restait environ 637 appels d'évaluations foncières en suspens par rapport aux 2 900 dont la Commission avait rendu compte dans son rapport annuel précédent. Grâce à l'application des nouvelles méthodes de gestion des dossiers, les membres et le personnel de la Commission, sous la direction de la vice-présidente Madame Marilyn Eger, ont presque achevé le traitement de ces dossiers durant la période prise en considération dans le présent rapport. Les résultats obtenus sont spectaculaires : pas plus de 126 des 637 cas restent en suspens, les 511 autres étant en attente d'une décision judiciaire.

La Commission a pu constater à l'égard de ces appels qu'un règlement des dernières questions en litige intervient souvent avant l'audience. La perspective d'une audience imminente incite fréquemment les parties à entreprendre des derniers pourparlers de règlement.

Fusion avec la Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission de négociation

L'une des recommandations issue dès 1997 du projet de réforme des organismes était la fusion de la CAMO, de la Commission de révision de l'évaluation foncière et de la Commission de négociation en un seul et même tribunal.

Sur le plan administratif, la mise en commun du leadership, des ressources et des meilleures pratiques des trois commissions a débuté en 1998. En effet, depuis janvier 1998, le président de la CAMO dirige également la Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission de négociation. La première vice-présidente et le vice-président de la CAMO ont été appelés à assumer simultanément des fonctions similaires à la Commission de révision de l'évaluation foncière. Les commissions ont par ailleurs vu leur administration dirigée par une seule et même directrice générale, en plus d'avoir commencé à partager les services de deux juristes, un avocat et une avocate.

Le mode de prestation des services de la CAMO et de la Commission de négociation n'est pas le même que celui de la Commission de révision de l'évaluation foncière en raison de leurs cadres législatifs distincts. Plusieurs options ont donc été développées au cours des deux exercices pris en considération dans le présent rapport en ce qui a trait à la fusion proposée. À la fin de l'exercice 1999_2000, les trois organismes attendaient de savoir quel avenir leur réserveraient le ministre des Affaires municipales et du Logement et le Procureur général.

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO
STATISTIQUES SUR LES CAS PRÉSENTÉS

Types de requêtes, d'appels ou de renvois	de 1997 à 1998		de 1998 à 1999		de 1999 à 2000	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
1 Évaluations	2100	50 %	266	12 %	2	0 %
2 Dépenses en immobilisations	24	1 %	12	1 %	15	1 %
3 Règlements de zonage	339	8 %	291	13 %	306	15 %
4 Appels d'un conseil	186	4 %	184	9 %	188	9 %
5 Dérogations mineures	601	14 %	575	27 %	595	28 %
6 Autorisations	454	11 %	358	17 %	357	17 %
7 Plans officiels	261	6 %	241	11 %	227	11 %
8 Plans de lotissement	107	3 %	99	5 %	89	4 %
9 Divers	87	2 %	95	4 %	115	5 %
10 Indemnisation foncière	24	1 %	32	1 %	31	1 %
11 Jonction des audiences	1	0 %	3	0 %	3	0 %
12 Redevances d'aménagement	5	0 %	8	0 %	176	8 %
TOTAL	4189	100 %	2164	100 %	2104	*100 %

* Nota : Ce total a été arrondi.

SOMMAIRE FINANCIER

Recettes

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 100 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la Commission a établi des droits de dépôt pour chaque requête, appel ou renvoi. Les recettes perçues en application de l'article 99 de la *Loi*, entre autres les droits de publication et de reproduction de documents, de cartes ou de plans et les droits de délivrance des certificats prévus par la *Loi*, sont présentées dans la catégorie « Divers ». L'ensemble des droits perçus par la Commission est remis au ministre des Finances.

Droits perçus

REQUÊTES, APPELS, RENVOIS OU DIVERS	1999 - 2000	1998 - 1999	1997 - 1998
	Dépenses en immobilisations	1 500,00 \$	1 375,00 \$
Questions liées à l'aménagement du territoire			
Redevances d'aménagement	264 439,25 \$	263 397,00 \$	212 439,00 \$
Appels relatifs à l'évaluation foncière*	39 500,00 \$	1 125,00 \$	-
Divers	505,00 \$	26 809,00 \$	265 465,00 \$
	3 124,00 \$	3 171,50 \$	4 672,00 \$
TOTAL	309 068,25 \$	295 877,50 \$	496 951,00 \$

* des modifications législatives ont simplifié les appels des évaluations foncières

La *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités* a instauré un nouveau processus de règlement des différends à l'échelle locale dont peuvent se prévaloir les contribuables désireux de contester la classification de leur bien_fonds aux fins de l'évaluation foncière ou le résultat de cette évaluation. Dorénavant, la Commission de révision de l'évaluation foncière tranche à elle seule et de façon définitive tout appel interjeté à l'issue de ce processus.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, les décisions de la Commission de révision de l'évaluation foncière ne sont plus susceptibles d'un appel à la Commission (la Commission ne traite plus que des appels d'évaluations datant d'avant le 1^{er} janvier 1998). En conséquence, la Commission ne touche plus guère de recettes directement ou indirectement liées à ces appels.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Le budget de la Commission est prévu dans le budget des dépenses du Ministère des Affaires municipales et du Logement pour chaque exercice.

Dépenses réelles des trois derniers exercices

POSTES	1999 - 2000	1998 - 1999	1997 - 1998
Salaires et traitements	4 448 583 \$	4 531 179,00 \$	4 662 055,00 \$
Avantages sociaux	869 459 \$	815 353,00 \$	1 112 374,00 \$
Transport et communications	644 862 \$	648 519,00 \$	541 837,00 \$
Services	684 369 \$	710 420,00 \$	612 626,00 \$
Fournitures et matériel	118 837 \$	108 478,00 \$	123 679,00 \$
Paiements de transfert	nuls	nuls	nuls
TOTAL	6 766 110 \$	6 813 949 \$	7 052 571 \$

Les dépenses réelles étaient plus élevées dans certaines catégories, compte tenu des facteurs suivants :

1. **RÈGLEMENT DES APPELS D'ÉVALUATIONS**
147 354 \$ (1997 - 1998), 374 116 \$ (1998-1999) 35 664 \$ (1999 - 2000)

La Commission a dû affecter des membres et du personnel additionnels au règlement des appels d'évaluation suite au retrait de ces appels de son champ de compétence, de sorte à préparer la transition vers un seul tribunal fusionné, tel qu'approuvé par le Conseil des ministres.

2. SIGD (PHASE I)
208 372 \$ (1997-1998), 87 051 \$ (1998-1999), 59 108 \$ (1999 2000)

La Commission a encore une fois dû assumer des coûts additionnels liés au nouveau système informatique de gestion des dossiers (SIGD) associés à la programmation (par ex., rapports, lettres types) et au transfert des données de l'ancien au nouveau système.

3. AVANTAGES SOCIAUX - 1 112 374 \$ (1997-1998)

Ce chiffre inclut des sommes importantes versées à titre d'indemnités de départ à la suite, d'une part, de la restructuration du personnel après élimination de la charge de travail relative aux appels d'évaluations et, d'autre part, de la retraite de membres à plein temps ayant siégé à la Commission pendant de longues années.

MEMBRES DE LA COMMISSION

(durant les exercices 1998-1999 et 1999- 2000)

PRÉSIDENT **Date d'entrée en fonction :**

COLBOURNE, Douglas S.	comme membre, le 3 septembre 1968
à la vice-présidence	le 1 ^{er} juin 1977
à la première vice-présidence	le 1 ^{er} novembre 1993
à la présidence	le 1 ^{er} novembre 1996

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

FISH, Susan	comme membre, le 26 septembre 1994
à la vice-présidence	le 1 ^{er} novembre 1996

VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENT

EGER, Marilyn F.V.	comme membre, le 6 août 1991
à la vice-présidence	le 8 septembre 1994

OWEN, Robert D.M.	comme membre, le 4 janvier 1983
à la vice-présidence	le 27 août 1992

SANTO, Diana L.	comme membre, le 10 mars 1980
à la vice-présidence	le 6 juin 1991

MEMBRES

BEACH, Calvin A.	le 2 mars 1992
BECCAREA, Robert A.	le 21 octobre 1998
BOXMA, J. Robert	le 1 ^{er} janvier 1997
DALY, Gregory	le 21 octobre 1998
DELFINO, Angelo*	du 3 janvier 1989 au 23 juillet 1999
DRURY, Robert E.	le 29 avril 1999
EMO, Ronald J.	le 5 février 1997
GRANGER, Donald R.	le 3 novembre 1997
HARRON, Gary A.	le 1 ^{er} décembre 1982
HUBBARD, Marie	le 10 décembre 1997
JACKSON, Norman C.	le 6 octobre 1997
KATARY, Narasim M.	le 1 ^{er} août 1989
KRUSHELNICKI, Bruce W.	le 6 août 1991
LEE, S. Wilson	le 1 ^{er} janvier 1988

MEMBRES DE LA COMMISSION (suite)

	<u>Date d'entrée en fonction</u>
MAKUCH, Richard G. M.	le 18 novembre 1998
MCCLOUGHLIN, Brian W.	le 1 ^{er} janvier 1984
MILLAR, Claudette M.*	du 15 mai 1989 au 17 juillet 1998
MILLS, James R.	le 10 mai 1982
O'BRIEN, James L.	le 1 ^{er} janvier 1997
PERLIN, Dennis Y.*	du 1 ^{er} septembre 1997 au 17 février 2000
ROGERS, Susan D.	le 8 septembre 1997
ROSENBERG, Morley A.	le 3 janvier 1983
WATTY, W.R. Franklin	le 1 ^{er} août 1989
WYGER, Penny L.	le 25 novembre 1998
YAO, Ted	le 3 juillet 1989

* Membres ayant quitté la CAMO

NOTES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES

Calvin A. Beach a été nommé à la Commission en mars 1992. Sa profession d'ingénieur l'a amené à assumer des fonctions de conception et de gestion dans le cadre de projets de génie civil et municipal, tant au Royaume-Uni qu'au Canada. Avant sa nomination, M. Beach était partenaire associé de la firme IBI Group.

Robert A. Beccarea siège à la Commission depuis octobre 1998. Diplômé en droit de la University of Western Ontario, son admission au barreau remonte à 1972. Neuf ans conseiller municipal de London, il a présidé le comité de planification de cette municipalité. Il a également travaillé au sein du cabinet Siskind, Cromarty, Ivey & Dowler, installé à London, se spécialisant en droit municipal et en droit du travail.

J. Robert Boxma a été nommé à la Commission en janvier 1997. Lui aussi avocat, il a travaillé au sein du cabinet Smith, Lyons à Toronto. Il s'est longtemps occupé de questions de gestion municipale et d'aménagement, ce qui l'a amené à comparaître à maintes reprises devant la CAMO et devant la Commission des évaluations environnementales. Il est titulaire d'une maîtrise en droit de la London School of Economics and Political Science.

Douglas S. Colbourne a obtenu son diplôme de comptable agréé en 1965, suite à quoi il a exercé sa profession à Toronto, où il avait fait son stage, en plus de s'être adonné brièvement à la gestion d'un bureau de courtiers en immobilier et à la vente d'immeubles. Nommé à la Commission en 1968, il a accédé au poste de vice_président en 1977, de président intérimaire en 1993 et enfin de président en 1996. Il a été nommé parallèlement à la présidence de la Commission de révision de l'évaluation foncière en 1998 puis, en 1999, à celle de la Commission de négociation.

Gregory J. Daly a été nommé à la Commission en octobre 1998. Urbaniste, il a fait ses études à ce qui était alors le Ryerson Polytechnical Institute, avant de travailler aussi bien dans le secteur public que privé. Son dernier poste avant de se joindre à la Commission était celui d'urbaniste principal chargé de conseiller les avocates et avocats du cabinet Weir & Foulds à Toronto qui se spécialisent en droit municipal et en droit de l'environnement.

Robert E. Drury fait partie de la Commission depuis le 29 avril 1999. Armé d'une vaste expérience en exploitation agricole et en gestion de petite entreprise, il a été élu maire du canton d'Oro_Medonte, avant de servir comme président du conseil de comté de Simcoe. Il a par ailleurs siégé à divers comités de planification municipaux, voire dans certains cas assumé leur présidence.

Marilyn F. V. Eger, qui siège à la Commission depuis le 6 août 1991, a accédé à la vice_présidence le 8 septembre 1994. Urbaniste, elle a travaillé pour la municipalité régionale de Peel et pour l'Office de protection de la nature de la vallée de la Credit. Elle est titulaire d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York.

Ronald J. Emo a été nommé à la Commission le 5 février 1997. Il a longtemps travaillé à Collingwood comme arpenteur et comme spécialiste de l'exploitation du sol. Ancien maire de Collingwood, il a siégé à plusieurs comités inter_municipaux chargés de questions telles que la gestion des déchets ou le logement.

Susan Fish a été nommée membre de la Commission le 26 septembre 1994, puis première vice_présidente en 1996, pour être parallèlement nommée à la vice_présidence de la Commission de révision de l'évaluation foncière en 1998. Titulaire d'une maîtrise en administration publique, elle est l'auteure de plusieurs études sur le logement, le transport, le développement urbain ou encore la structure et les finances des municipalités. Aujourd'hui professeure adjointe à la faculté de droit de la Toronto University, elle a enseigné le droit municipal et le droit relatif à l'aménagement du territoire à l'Université York. Elle a tour à tour été directrice générale du Bureau of Municipal Research, membre du conseil municipal de Toronto, ministre des Affaires civiques et culturelles et ministre de l'Environnement. Avant sa nomination, elle était partenaire d'un cabinet de planification stratégique et de communications.

Donald R. Granger s'est joint à la Commission le 3 novembre 1997. Auparavant, il était coordonnateur du programme de planification et de développement municipal au collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie. Il a par ailleurs assuré plusieurs mandats comme maire adjoint, puis maire, de la Ville de Flamborough et comme conseiller de la municipalité régionale de Hamilton_Wentworth.

Gary A. Harron fait partie de la Commission depuis le 1^{er} décembre 1982. Ancien préfet du canton d'Amabel et du conseil de comté de Bruce, il s'est longtemps consacré à l'agriculture après ses études à la University of Guelph.

Marie Hubbard a été nommée à la Commission le 10 décembre 1997. Elle a été maire de Newcastle et présidente du comité de planification de la municipalité régionale de Durham.

Norman C. Jackson siège à la Commission depuis le 6 octobre 1997. D'abord avocat à la ville d'Ottawa, puis vingt années durant avocat à la ville de Kingston, il a souvent comparu devant la Commission sur des questions de planification et de gestion municipale.

Narasim M. Katary a été nommé à la Commission le 1^{er} août 1989. Après des études en ingénierie, en urbanisme et en planification régionale, il dirigeait, avant sa nomination, le service de planification à long terme de la municipalité régionale de Sudbury.

Bruce W. Krushelnicki a été nommé à la Commission le 6 août 1991. À la suite de ses études en urbanisme et en planification régionale à Queen's University et à la University of Waterloo, il est devenu professeur agrégé et directeur du Institute of Urban and Environmental Studies à Brock University, où il a enseigné pendant une douzaine d'années.

S. Wilson Lee s'est joint à la Commission en juillet 1988. Avant sa nomination, il a travaillé pendant dix ans comme procureur régional adjoint de la municipalité régionale de Peel, après avoir déjà occupé le même poste à la municipalité régionale de Sudbury.

Richard G. M. Makuch siège à la Commission depuis novembre 1998. Auparavant, il a été conseiller municipal à Gloucester et conseiller juridique auprès de deux importants tribunaux fédéraux. Il a souvent comparu devant la Commission, de même que devant les différentes cours de l'Ontario et devant la Cour d'appel fédérale.

Brian W. McLoughlin a été nommé à la Commission en janvier 1984. Il était à l'époque sous-procureur général adjoint à la section de l'administration des tribunaux. Avant d'entamer sa carrière au ministère du Procureur général, ce comptable agréé a travaillé chez Touche and Company.

James R. Mills a été nommé à la Commission en mai 1982. Fort de son expérience en gestion des ventes et en formation dans ce domaine, il a longtemps été patron de sa propre compagnie d'assurance. Il a par ailleurs siégé au conseil municipal de Muskoka Lakes et assuré la présidence de divers groupements de contribuables. Il a également été membre et vice-président du Toronto Committee of Adjustment neuf années durant.

James L. O'Brien fait partie de la Commission depuis janvier 1997. Avocat de profession qui a souvent comparu devant la Commission, il possède une vaste expérience de la gestion et de la planification municipales acquise auprès de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et de la ville d'Ottawa.

Robert D. M. Owen est membre de la Commission depuis 1983 et vice-président depuis 1992. Il a parallèlement été nommé vice-président de la Commission de révision de l'évaluation foncière en février 1998. Avant son entrée en fonction à la Commission, il exerçait la profession d'avocat en pratique privée à Orillia et plus récemment à Toronto.

Susan D. Rogers a été nommée à la Commission en septembre 1997. Avant sa nomination, elle travaillait comme avocate chez Goodman and Carr, à Toronto. Auparavant, elle était avocate au sein des services juridiques de la ville de Halton, dont elle dirigeait le processus d'évaluation environnementale des décharges publiques. Spécialiste du droit municipal, du droit de l'environnement et du droit relatif à l'aménagement du territoire, elle a souvent comparu devant la Commission.

Morley A. Rosenberg siège à la Commission depuis 1983. Avocat et ancien maire de Kitchener, il a également été membre du conseil de la municipalité régionale de Waterloo et de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand.

Diana L. Santo est membre de la Commission depuis mars 1980 et vice-présidente depuis 1991. Diplômée en géographie de la University of Toronto, elle a travaillé au ministère des Affaires municipales et du Logement de 1966 à 1980, y occupant divers postes, dont celui de directrice de la Subdivisions Branch (direction des lotissements) et de la Official Plans Branch (direction des plans officiels).

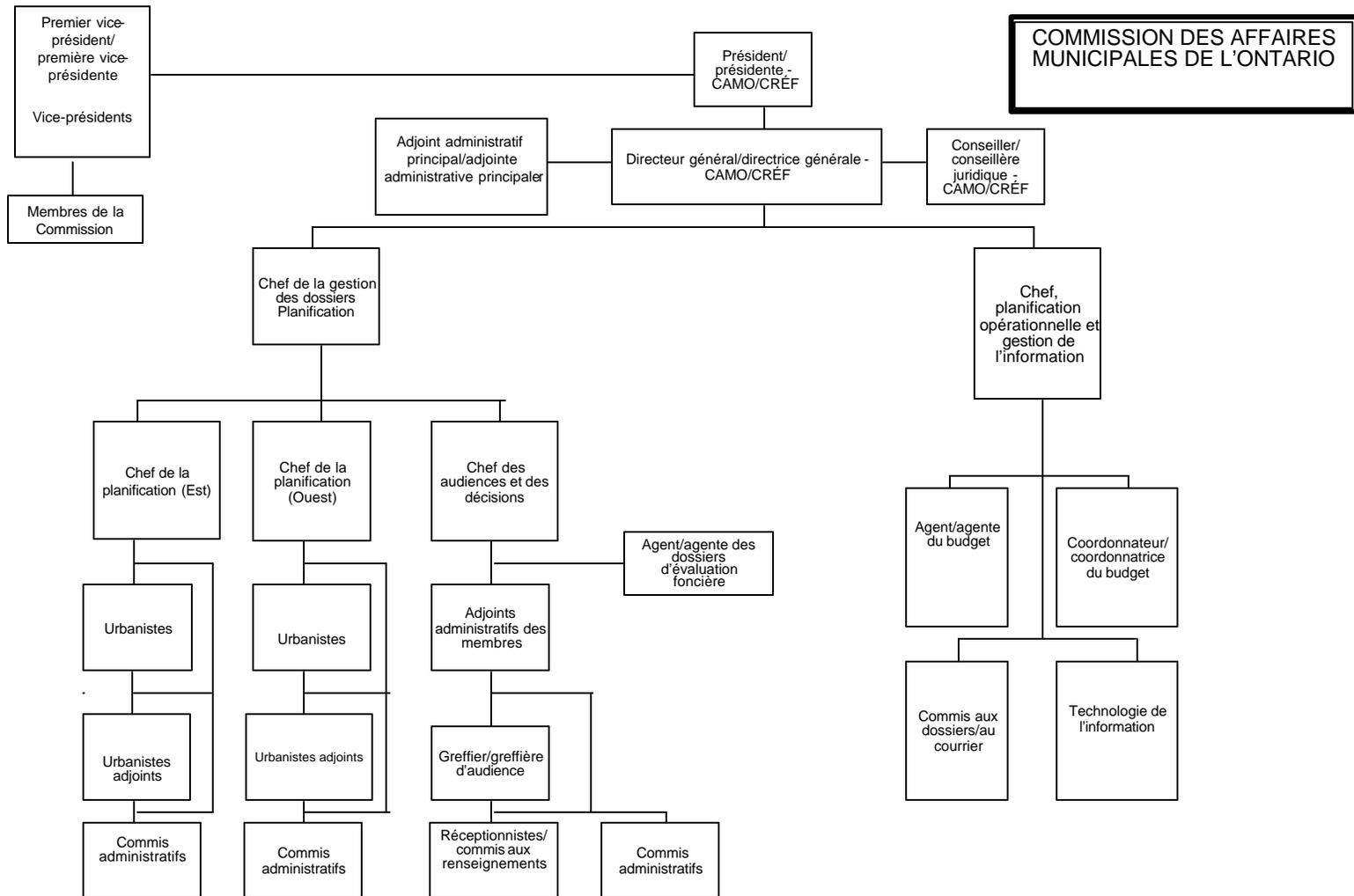
W. R. Frank Watty a été nommé à la Commission en août 1989. Auparavant, il était directeur de la planification à la municipalité régionale de Waterloo.

Penny L. Wyger s'est jointe à la Commission en novembre 1998. Avocate titulaire d'une maîtrise en administration publique, elle a beaucoup d'expérience dans le domaine du droit municipal. Anciennement responsable des questions de droit touchant la planification et le développement à la ville de Scarborough et chef des services juridiques de la ville de Pickering, elle a souvent comparu devant la Commission.

Ted Yao siège à la Commission depuis juillet 1989. Ancien avocat, tour à tour employé par les villes de Toronto, Mississauga et Oshawa, il a également travaillé comme urbaniste pour la Commission de la Capitale nationale à Ottawa. Avant sa nomination, il plaidait des causes au civil devant toutes les cours de l'Ontario, en plus de comparaître régulièrement devant la Commission.

MEMBRES À TEMPS PARTIEL

CHEESEMAN, Norval L.	jusqu'au 2 juin 1999
CROSSLAND, Ernest F.	jusqu'au 2 juin 1999
EISEN, Robert B.	jusqu'au 2 juin 1999
MIDDLETON, Donald W.	jusqu'au 22 avril 1998
WHEELER, John A.	jusqu'au 2 juin 1999
WILKES, Peter G.	jusqu'au 2 juin 1999



1^{er} avril 2000

ON PEUT SE PROCURER DES EXEMPLAIRES DE CEDOCUMENT AUPRÈS DE :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto ON M7A 1N8
Téléphone : 416 326_5300

En dehors de Toronto, sauf à Ottawa, composer le 1 800 668_9938.
À Ottawa, composer le (613) 238_3630 ou, sans frais, le 1 800 268_8758.
Pour les commandes par l'Internet, voir le site <http://www.publications.gov.on.ca>.

Service téléphonique pour les malentendants, composer
sans frais n'importe où en Ontario le 1 800 268_7095

Available in English: *Annual Report 1998_2000*
(ISSN 0702-6773)

Pour obtenir une copie électronique de ce document, consulter le site web de la Commission des affaires municipales de l'Ontario : <http://www.omb.on.ca>.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISSN 1201_5008